



Procès-verbal de réception des ouvrages d'assainissement

Opération : Lotissement Les Terrasses de Bellevue– COMMUNE D'ALBI

PREAMBULE

Le lotissement les Terrasses de Bellevue a fait l'objet d'une réalisation sous la maîtrise d'ouvrage par la société « SARL PAPVER » représenté par Monsieur PAPAIX Serge.

A l'intérieur de cette opération d'aménagement une voirie interne dénommée rue Jeanne MOREAU a été créée ainsi que des réseaux assainissement et un bassin de rétention des eaux pluviales.

Ces ouvrages n'ont pas la vocation à rester durablement du domaine privé de la société « PAPVER ». Ils constituent des biens de retour possible aux collectivités intéressées.

Les parties conviennent de la rédaction du présent procès-verbal pour formaliser la remise de ces ouvrages.

A – IDENTIFICATION DES PARTIES

- L'aménageur, «SARL PAPVER » représenté par Monsieur PAPAIX Serge,
- Le service assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois représenté par Monsieur Pierre Doat, Vice-président délégué à l'assainissement

B – OUVRAGES CONCERNES

L'aménageur invite la communauté d'agglomération de l'Albigeois intéressée par les ouvrages à participer à la réception des ouvrages :

- Réseau d'assainissement eaux usées : 200 ml de collecteur en PVC CR16 de diamètre 200mm, 7 regards de visite béton diamètre 1000 mm, 16 boîtes de branchement.
- Réseau d'assainissement eaux pluviales : 101 ml de canalisation PVC CR 16 diamètre 400 mm, 40 ml de canalisation annelée diamètre 500 mm et 35 ml de canalisation annelée diamètre 600 mm, 7 regards de visite béton diamètre 1000 mm dont 2 avec un tampon à grille avaloir, 16 branchements individuels, 3 avaloirs à grilles et 1 caniveau à grille de 8 ml à l'intersection de la rue J.MOREAU et du Chemin de Bellevue.
- Un bassin de rétention des eaux pluviales d'une contenance de 330 m³ avec un ouvrage de régulation. Le débit de fuite de 2.7 l/s est assuré par une vanne de

VORTEX. Ce bassin est clôturé par un grillage et muni d'un portail. Un bureau de contrôle a donné un avis favorable sur la stabilité de l'enrochement qui maintient les talus de ce bassin.

Ces ouvrages ont été réalisés dans le cadre d'une opération d'aménagement privée en exécution du marché suivant :

Assainissement : SLTP DE CHANTERAC – 13 rue François ARAGO 81600 GAILLAC

- Documents fournis dans le DOE : plans de récolement papier et DWG,
- Rapports d'inspection caméras du réseau d'eaux usées et du réseau d'eaux pluviales
- Tests d'étanchéité du réseau et des regards d'eaux usées.

C – SERVITUDE DE CANALISATIONS

Pas de servitude de passage sur ce lotissement.

D - REMISE D'OUVRAGES

L'aménageur et la communauté d'agglomération de l'Albigeois reconnaissent la conformité et le bon entretien des ouvrages.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois déclare accepter la remise des ouvrages.

EN CONSEQUENCE ET A COMPTER DE LA DATE DE DELIBERATION du conseil communautaire autorisant la rétrocession des ouvrages précités

- la remise des ouvrages par Monsieur PAPAIX Serge est constatée,
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera désormais la garde et la responsabilité des ouvrages d'assainissement réalisés,
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera l'entretien et la gestion des ouvrages remis, sous réserve des obligations résultant pour les entrepreneurs ayant réalisé les ouvrages, des clauses de garantie contenues dans leur marché et de leur responsabilité.

Fait à *Mrsi*, le *11/4/2021*

Pour l'aménageur

Monsieur PAPAIX Serge

Fait à Saint Juéry, le **08 AVR. 2021**

Pour le service assainissement de la
communauté d'agglomération de l'Albigeois


Le vice- président délégué à
l'assainissement
Pierre DOAT